

TROUSSEAU D'INTERNAT

Le lycée met à disposition des internes :

- 1 lit de 190 x 90 avec sommier, matelas et alèse
- 1 armoire penderie
- 1 bureau et 1 chaise
- 1 casier extérieur pour vêtements de travail et de sport

Le mobilier est attribué en début d'année à l'élève interne qui en est responsable. Un état des lieux est fait à la rentrée scolaire pour vérifier l'état des chambres et du mobilier.

Rappel du règlement Intérieur : « Chaque interne est responsable individuellement du matériel qui lui est confié et la responsabilité de la chambre est partagée par les occupants. Toutes les dégradations constatées seront à la charge des familles. »

La composition du trousseau est laissée à l'appréciation des parents, seuls sont obligatoires :

- Une couette, un oreiller ou traversin, une housse de couette (140 x 200), un drap house (90 cm)
- Serviettes et nécessaire de toilette,
- Une paire de claquettes (accès douches-sanitaires),
- 2 cadenas à clé pour l'armoire et le bureau

Remarque : les élèves ont la possibilité de laisser à la Vie Scolaire un double des clés de leur cadenas qui sera conservé dans le dossier en cas de perte ou d'oubli.

Rappel du règlement Intérieur : « La responsabilité de l'établissement n'est nullement engagée en cas de vol, de dégradation ou de confiscation du matériel multimédia. »



- Pour des questions d'hygiène et de sécurité sanitaire, la nourriture périssable est interdite à l'internat.
- L'usage d'appareil électrique (cafetière, chauffage, bouilloire etc.) est proscrit à l'internat pour des raisons de sécurité. Seuls les appareils tels que le rasoir électrique et le sèche-cheveux sont autorisés.
- L'affichage est possible en prenant soin de ne pas abîmer les supports et après accord de la Vie scolaire.